

# Appel à manifestations d'intérêt 2015

## Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Nourrir les villes par une agriculture familiale durable

*Date limite de dépôt des dossiers succincts (phase 1 de l'instruction):  
jeudi 22 janvier 2015*

### Contexte

Malgré une légère diminution des chiffres de la faim (842 millions de personnes dans le monde en 2013), la situation reste très préoccupante. La sous-alimentation est une atteinte aux droits de l'homme et à sa dignité. L'Afrique est le seul continent où la sous-alimentation chronique a progressé ces vingt dernières années, atteignant 239 millions de personnes en 2012.

Dans un contexte de libéralisation des échanges de produits agricoles et de concentration de la production dans de grandes exploitations au Nord et au Sud, la part de l'alimentation provenant des importations s'est accrue. De plus, la volatilité des prix des aliments affecte les populations urbaines et rurales. Les populations urbaines pauvres des pays du Sud ont longtemps bénéficié de prix maintenus bas grâce aux importations, sans que cela ait empêché la malnutrition. Les « émeutes de la faim » du printemps 2008, provoquées par la hausse brutale des prix sur les marchés internationaux, aggravée par la spéculation, ont montré que la paix sociale obtenue dans les villes au détriment des paysans était fragile.

Les politiques agricoles nationales ou internationales, majoritairement défavorables à l'agriculture familiale, et les budgets publics insuffisants sont des causes majeures de la faim, aux côtés des conflits,

des aléas climatiques, de l'appauvrissement des sols ou de la mauvaise conservation des récoltes. S'y ajoutent désormais d'autres atteintes aux conditions de production : perte de biodiversité, pression sur les ressources (eau, terre, etc.), changement climatique.

Face à la croissance rapide des villes et à une demande accrue de la part des consommateurs urbains qui modifient les rapports ville-campagne, l'agriculture familiale doit aujourd'hui renforcer sa capacité à nourrir les villes par la production locale.

Ainsi, les agriculteurs ouest-africains et leurs organisations doivent, avec leurs partenaires de coopération, relever un quadruple défi :

- garantir la disponibilité d'aliments produits localement ;
- assurer aux paysans un revenu digne ;
- répondre aux exigences de gestion durable des ressources naturelles ;
- influencer les politiques publiques tant au niveau national qu'international.

Afin de les soutenir, la Fondation de France et le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) se sont associés en 2009 pour lancer un programme de renforcement de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne, recentré depuis 2010 sur l'Afrique de l'Ouest.

## Objectifs

L'objectif général est de promouvoir des initiatives locales de renforcement de l'accès à l'alimentation par une agriculture familiale africaine viable et durable, et d'en partager les acquis à des échelles plus vastes.

Les objectifs spécifiques sont :

- d'améliorer et de sécuriser la production, la transformation, la conservation et la commercialisation de produits agricoles et d'en assurer l'accès aux consommateurs urbains pauvres, par des actions concrètes innovantes ;
- de partager entre acteurs locaux, nationaux et internationaux, les connaissances acquises à travers les actions concrètes soutenues dans le cadre du programme, et d'en tirer des enseignements globaux.

## Quelles sont les initiatives soutenues ?

### Thèmes

Le programme soutient des projets qui prennent en compte l'une et l'autre des deux thématiques suivantes :

- **nourrir les villes par la production locale :** comment l'agriculture familiale locale peut-elle approvisionner l'ensemble des marchés domestiques et nourrir les villes – grandes et moyennes – et les agglomérations rurales ? Comment peut-elle concurrencer les produits importés et reconquérir une part des marchés urbains ? Comment la population rurale peut-elle vivre correctement d'une activité agricole familiale ? Comment producteurs, transformateurs, commerçants et consommateurs peuvent-ils s'organiser pour améliorer les réponses aux besoins des uns et des autres ?
- **développer des pratiques d'agriculture durable :** développer une agriculture durable permet-il de répondre au défi de nourrir les villes par l'agriculture familiale, aujourd'hui et à l'horizon 2050 ? Comment l'agriculture familiale peut-elle s'adapter au changement climatique ? Comment peut-elle contribuer à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, que ce soit dans ses phases de production, de transformation ou de commercialisation ?

## Questionnements prioritaires

**En 2015, seuls seront sélectionnés** les projets démontrant une réelle capacité à mettre en œuvre des innovations répondant au minimum à l'un des **questionnements prioritaires** suivants :

- ❶ Dans quelle mesure la prise en compte des initiatives portées par les femmes et les jeunes permet-elle de mieux reconquérir les marchés urbains ?
- ❷ Comment la transformation agroalimentaire peut-elle être un atout pour que l'agriculture familiale regagne des parts de marché urbain ?

## Actions

Le programme apporte un appui financier à des actions ayant pour finalité de permettre à la production d'une l'agriculture familiale durable l'accès aux marchés urbains. Cette finalité peut se décliner en actions telles que, par exemple :

- l'amélioration et la diversification d'une production agricole familiale durable, de sa transformation et de sa commercialisation ;
- le renforcement des organisations paysannes engagées dans la démarche proposée par le programme ;
- la défense et la promotion de l'agriculture familiale auprès des consommateurs ;
- la capitalisation et la valorisation des innovations apportant des réponses au développement de l'agriculture familiale ;
- le plaidoyer en faveur d'une agriculture familiale durable auprès des décideurs politiques.

### Important :

- le comité d'attribution du programme est attentif à sélectionner uniquement des initiatives démontrant une réelle capacité d'innovation pour répondre à l'enjeu de nourrir les villes par l'agriculture familiale. En conséquence, ne sera pas retenu, par exemple, un projet visant uniquement le renforcement de la production agricole ou ne répondant pas aux **questionnements prioritaires** énoncés ci-dessus ;
- les projets visant principalement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne seront pas financés par ce programme.

## Une procédure en deux phases

**Phase 1 :** avant le jeudi 22 janvier 2015, soumission, dans le cadre du présent appel à manifestations d'intérêt, d'un dossier succinct selon le format fourni ci-après. La réponse (présélection ou non) sera communiquée début mars 2015.

**Phase 2 :** soumission d'un dossier complet de mars à avril 2015 si le dossier succinct est présélectionné par le comité d'attribution. Le format et la date précise de soumission du dossier complet seront communiqués début mars 2015.

## À qui s'adresse l'appel à manifestations d'intérêt ?

Aux personnes morales sans but lucratif :

- aux organisations paysannes (OP) d'Afrique de l'Ouest ;
- aux ONG d'appui actives en Afrique de l'Ouest ou en Europe dans la mesure où elles agissent avec des partenaires locaux ;
- aux organismes de recherche et/ou de formation.

**Important :** l'appel est réservé à des propositions d'actions en partenariat formalisé entre organisation(s) ouest-africaine(s) et européenne(s). L'organisation porteuse peut être ouest-africaine ou européenne.

## Critères de sélection

Le comité de présélection se prononcera au regard des critères suivants :

- la recevabilité administrative (dossier complet, correctement rempli et accompagné des pièces jointes demandées, fichiers bien nommés et dans les formats demandés, montant de la subvention et durée des projets, etc.)
- l'éligibilité des porteurs, des partenaires et du projet ;
- la pertinence de l'innovation (ou des innovations) mise(s) en œuvre dans le projet et visant à permettre aux produits d'une agriculture familiale durable d'accéder aux marchés urbains. Plus précisément, la pertinence des innovations pour répondre aux questionnements prioritaires mentionnés plus haut ;

- la qualité du projet (impact sur l'agriculture familiale et sur l'accès à l'alimentation en ville, gestion des ressources naturelles, adaptation au changement climatique, emploi rural, gouvernance, partenariats de compétences territoriaux et internationaux, etc.) ;
- la faisabilité (adéquation du budget et du planning, cohérence entre l'objectif général, les objectifs spécifiques, les activités projetées, les résultats attendus et les indicateurs de ces mêmes résultats, cohérence du budget estimatif et du montage financier, etc.) ;
- la prise en compte du changement d'échelle (pérennisation de l'action, capitalisation, diffusion et valorisation, réplique, plaidoyer, etc.).

## Modalités de soutien

Afin d'inciter les demandeurs à développer des partenariats diversifiés, notamment locaux, ce fonds ne financera pas l'intégralité d'un projet (maximum 80 %). Les plans de financement mentionneront les autres partenaires financiers sollicités et/ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

Deux types d'initiatives seront soutenus :

- des projets de courte durée (un an), pour un montant accordé de 10 000 à 15 000 euros ;
- des projets pluriannuels (maximum trois ans), pour un montant, sur l'ensemble de la période, d'un maximum de 50 000 euros (versés par tranche annuelle au vu de l'avancement du projet).

Les projets financés peuvent être des projets en cours, ou des volets bien spécifiques de programmes plus vastes, en cours ou nouveaux. Les actions financées doivent se dérouler après le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et démarrer avant décembre 2015.

## Comment répondre ?

---

Merci de télécharger les lignes directrices et le dossier succinct (fichiers Word et Excel) sur les sites [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) (rubrique *Trouver un financement*) ou [cfsi.asso.fr](http://cfsi.asso.fr) (rubrique *Actualités*).

Le dossier succinct, complété en français ou en anglais, est à envoyer par mail uniquement à l'adresse suivante: [secr.aea@cfsi.asso.fr](mailto:secr.aea@cfsi.asso.fr) (fichier Word, accompagné du fichier Excel pour les budgets et des annexes demandées). L'envoi se fera en plusieurs mails dont chacun aura un poids maximum de 4 Mo.

La date limite de réception du dossier par mail est fixée au jeudi 22 janvier 2015.

Les dossiers seront instruits par le secrétariat du programme assuré par le CFSI.

Un comité de présélection se réunira en mars 2015. Chaque porteur recevra la notification de la décision (présélection ou refus) début mars 2015, par email uniquement (pas de réponse par téléphone). Les organisations présélectionnées accéderont alors à la phase 2 de l'instruction. Elles devront alors remplir un dossier complet de demande de subvention.

Toute question relative à cet appel à manifestations d'intérêt, et restée sans réponse après une lecture attentive des lignes directrices, peut être posée par mail uniquement à : [secr.aea@cfsi.asso.fr](mailto:secr.aea@cfsi.asso.fr)

## Responsables du programme :

Benjamin Bellegy  
Fondation de France  
40 avenue Hoche - 75008 Paris  
[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)

Isabelle Duquesne  
Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)  
32 rue Le Peletier - 75009 Paris  
[cfsi.asso.fr](http://cfsi.asso.fr)

